

Profs toxiques : enquête sur un tabou de l'Education nationale

Par [Gurvan Le Guellec](#)

Publié le 9 octobre 2024 à 17h30, mis à jour le 9 octobre 2024 à 17h46

Enquête Ils sont le cauchemar des élèves, la hantise des familles, mais aussi le drame de leurs collègues. « Le Nouvel Obs » lève le voile sur les violences commises par ces enseignants dans le cadre scolaire. Un problème minoritaire mais systémique qui questionne la capacité de l'Education nationale à assurer sa toute première mission : la protection de nos enfants.

Pour aller plus loin

[Edition de la semaine Education nationale : le tabou des profs toxiques](#)
[EN ACCES LIBRE](#)

Des hurlements. Une petite fille en rage qui fait valdinguer sa chaise. Une enseignante qui, calmement, se dirige vers la porte de sa classe, la ferme, la verrouille, s'approche de l'enfant et lui assène une claque violente dans le bas du dos. L'enfant qui tombe à la renverse, se précipite vers la porte, tente en vain de l'ouvrir, criant toujours. La prof qui se rend à son bureau à petits pas, se saisit d'un spray, revient vers l'enfant, asperge son visage et lâche ce commentaire : « *Voilà, ça fait du bien, là.* » L'élève qui redouble de colère, projette du matériel scolaire. La prof qui cette fois court et se penche vers la petite fille : le geste, masqué par un meuble, mais le bruit, net, d'un coup. L'enfant : « *Ma maman, elle va revenir bientôt.* » L'enseignante : « *Tu vas voir, ton papa, il va revenir, ce que je vais lui dire.* » L'enfant : « *Non, c'est moi qui va lui dire.* » Des hurlements encore. Tout autour, des enfants éberlués. Ils ont 2 ou 3 ans. C'est leur deuxième journée d'école.

Cette vidéo, filmée dans la maternelle du boulevard des Frères-Voisin, à Paris-15^e, mardi 5 septembre, au cœur d'un quartier HLM peuplé en majorité d'immigrés récents, montre l'enfant et sa maîtresse de petite section, Annick G., une enseignante chevronnée, présente dans l'école depuis une vingtaine d'années. A l'origine de sa diffusion massive, l'avocate de la famille de l'enfant, Vanessa Edberg, spécialiste du droit des étrangers. On lui a reproché de jeter la professeure en pâture. Elle s'en défend.

Publicité

« *Cette vidéo a été filmée à son insu par une mère d'élève qui s'était isolée au fond de la classe pour réaliser des selfies avec sa fille. Elle tournait sur le web, je l'ai rediffusée car c'est un document rare, l'élément de preuve tangible qui nous manque dans la plupart des affaires de violences sur élèves, la parole de l'adulte primant sur celle de l'enfant.* » De fait, c'est en découvrant la vidéo en ligne, six jours après les faits, et non par le biais d'un signalement en interne, que la ministre de l'Education d'alors, Nicole Belloubet, a pris connaissance de l'affaire. Et qu'elle a exigé dans la foulée l'ouverture d'une [enquête administrative](#) et la mise à pied de l'enseignante.

Secret de polichinelle

La vidéo de M^e Edberg a été vue plus de trois millions de fois. Elle a fait le tour des réseaux sociaux, des JT, des talk-shows et Rachel, la mère de l'enfant, est même venue témoigner sur le plateau de Cyril Hanouna des séquelles physiologiques et psychologiques relativement lourdes que sa petite fille a gardées de l'incident. Ce très vif intérêt n'est pas anodin. Ces fessées trop poussées, ces colères démesurées, ces punitions hors cadre, ces humiliations commises par des enseignants sont-elles vraiment des dérives monstrueuses et imprévisibles, comme s'en défend l'institution chaque fois que ses agents sont mis en cause ?

Après trois ans d'enquête, « Le Nouvel Obs » peut affirmer que non. Le tabou est d'ailleurs un secret de polichinelle. Posez la question autour de vous et vous verrez apparaître une multitude de Français de tout âge – collègues, amis, parents – qui, dans leur parcours d'élève ou ceux de leurs enfants, en ont été témoins ou victimes.

Ces violences, qui s'inscrivent dans la zone grise entre le « pétage de plomb » limité et isolé – auquel la plupart des parents et des enseignants se sont un jour livrés – et la déviance criminelle, ont un nom : ce sont des violences éducatives ordinaires. Elles sont évidemment répréhensibles, relèvent de la faute professionnelle, voire du délit, mais par un étrange phénomène de refoulement, nous avons choisi collectivement de les occulter.

A lire aussi

« Le Nouvel Obs » n'a pas échappé à ces inhibitions. Longtemps, nous avons préféré prendre pour acquis, sans plus y regarder, que l'Education nationale plaçait la protection de l'enfant au sommet de ses priorités. Et puis, en 2021, nous avons été confrontés au cas de Saussan, un village en voie de gentrification de la périphérie montpelliéraine. A la rentrée de septembre, l'ensemble des parents d'élèves, soutenus par les élus locaux, y ont organisé une « contre-école » dans des locaux municipaux, pour protester contre l'arrivée de la professeure Cathy M. en classe de grande section.

Cette situation inédite fortement médiatisée a duré une semaine. Le temps que la rectrice Sophie Béjean et l'inspecteur d'académie Christophe Mauny, d'abord inflexibles, se résolvent à exfiltrer l'enseignante. Non sans affirmer dans un communiqué que la dangerosité qui lui était prêtée relevait de la « rumeur » et que cette décision était prise avant tout dans une logique de protection de l'agent.

Ce qu'ils omettaient de préciser, c'est que le dossier administratif de Cathy M. était lourd comme le plomb. Soit plusieurs plaintes de parents, mais aussi de collègues, pour des violences physiques et psychologiques : coups de livre, mises au piquet, jets de matériel, fessées, punitions illicites pour travail mal réalisé... Ce passif n'a pas tardé à revenir aux oreilles des parents, qui, l'été durant, se sont attachés à reconstituer eux-mêmes son parcours. Un travail d'enquête « remarquable », souligne l'inspecteur de la circonscription, Bruno David, qui, à quelques jours de la rentrée, alors que les cadres de l'Education nationale sont habituellement extrêmement prudents dans leurs écrits, félicite les représentants des familles d'avoir su sensibiliser l'administration à l'« extrême gravité du problème ». Il écrit même dans son élan :

« Une question est dans tous les esprits. Pourquoi une personne identifiée comme malveillante se retrouve-t-elle encore en classe ? En d'autres termes, l'administration est au courant, pourquoi ne fait-elle rien ? Mon hypothèse est qu'auparavant, nous n'avions que des faits isolés [...]. Le travail d'enquête du collectif a permis de constater que cette attitude était récurrente. Le dossier est lourd. Voilà pourquoi tout commence maintenant. Car maintenant, l'administration sait. Et nous allons agir. »

L'action proposée par l'inspection d'académie est toutefois originale. Il s'agit de mettre en place un « accompagnement personnalisé » de l'enseignante, autrement dit de faire intervenir à ses côtés une collègue expérimentée de manière que, « en aucun cas », elle ne soit laissée « seule avec les élèves ». Joël Vera, le maire, n'en revient toujours pas.

« Nous expliquer qu'une prof ne pose pas problème alors qu'on se propose de la fliquer et de l'envoyer en formation à plus de 50 ans. De qui se moque-t-on ? L'Education nationale vit dans un monde parallèle. On étouffe les choses, on rend les parents coupables du désordre et, pour finir, on refuse avec constance de prendre ses responsabilités. »

A la rentrée 2023, après avoir suivi des formations « propices à son évolution professionnelle » et « accompagnée pour exercer d'autres activités en lien avec la pédagogie », Cathy M. a été affectée pendant un an dans la classe Ulis d'un collège, auprès d'enfants en situation de handicap. Elle est maintenant dans un service administratif, chargé de ces enfants. La source syndicale qui nous l'a révélé nous a fait part de son « écœurement ».

Prise de conscience tardive

Soyons justes cependant : sur les faits graves, de violences sexuelles notamment, dont la qualification pénale ne fait aucun doute, l'Education nationale a beaucoup progressé. La prise de conscience a été tardive, elle est passée par un drame sordide : celui du professeur des écoles Romain Farina, condamné en 2008 pour diffusion d'images pédopornographiques, puis remis en présence d'écoliers avec lequel il pratiquait, derrière un paravent, des « ateliers du goût » (au moins 48 victimes recensées), dont on ne préfère pas préciser le déroulé. Mais aujourd'hui, tous les acteurs nous le confirment : l'institution pratique la tolérance zéro, du moins en matière criminelle.

Cela ne veut pas dire que des faits graves ne peuvent pas survenir mais, au moins, les sanctions tombent. Février 2021 : quatre ans de prison ferme pour le professeur des écoles Massimo Raveino, alias « le bourreau du tableau Velleda », dont les premières maltraitances avaient été signalées à l'administration en... 1993. Parmi ses méfaits, révélés par des témoignages massifs sur les réseaux sociaux, il crachait et pétait au visage de ses élèves ou organisait des combats entre eux.

Juin 2021 : trois ans de prison, dont un ferme, pour l'instit d'une commune rurale de Seine-Maritime, par ailleurs ancien maire d'Etretat, poursuivi pour une série d'attouchements. « Je ne me rendais pas compte que ce que je faisais n'était pas normal, nous n'étions pas formés sur les comportements à adopter », s'est-il défendu à la barre.

Restent les affaires comme celles d'Annick G. et Cathy M., qui s'inscrivent donc dans la « zone grise » des violences éducatives ordinaires : moins flagrantes, reposant sur la parole des enfants, étayée – dans le meilleur des cas – par des témoignages d'adultes, mais sujettes à interprétations. Qu'en disent les représentants de la profession ? Si les discours officiels restent très prudents, soulignant les risques de manipulation de la part des familles, plusieurs responsables syndicaux n'hésitent pas, en off, à reconnaître un problème de fond, mal cerné et peu traité.

L'un d'eux, originaire du sud de la France, a été directement confronté aux errements d'une directrice dans l'école de ses propres enfants. « Depuis vingt ans, elle pète systématiquement les plombs au milieu de l'année. Les cahiers volent, elle traîne des gamins en hurlant à travers la cour. L'administration a tenté d'intervenir. Mais si vous êtes bien installée dans votre école, proche de la mairie, conseillée par un bon avocat et que vous vous en prenez uniquement à des élèves de familles fragiles, vous êtes intouchable. »

Francette Popineau, ancienne patronne du syndicat des professeurs des écoles Snuipp-FSU, qui a toujours eu une parole très libre, se montre également inquiète : « *Certes, on a beaucoup avancé sur les atteintes les plus graves mais, au vu de trente ans de vie syndicale, je crains que beaucoup de petites violences, très destructrices, passent totalement sous les radars. Elles sont le fruit de décennies d'abandon de la formation des profs et plus globalement d'un accompagnement défaillant, avec des enfants aux difficultés multiples et, en face, des collègues qui, bien souvent, sont dépourvus de clés pour gérer les classes et mettre en place des apprentissages efficaces. C'est un terrain glissant qui peut vous amener au fatalisme, au mépris social et, dans le pire des cas, à la maltraitance.* »

Relativisation du préjudice

Cette maltraitance peut avoir des conséquences lourdes, voire dramatiques pour les élèves. Outre des ego fissurés et des confiances érodées, nous avons rencontré au fil des nombreuses affaires sur lesquelles nous avons enquêté, de Pau à Saint-Nazaire, des Yvelines à l'Hérault, de l'Ardèche au Calvados..., des pathologies graves chez de nombreux enfants : états anxieux ou dépressifs, maux de ventre, vomissements, terreurs nocturnes, phobie scolaire, énurésie, encoprésie, pelades... Jusqu'aux pensées suicidaires et même aux passages à l'acte, comme dans l'affaire de la jeune Evaëlle, dont l'enseignante sera jugée pour harcèlement moral les 14 et 15 octobre devant le tribunal correctionnel de Pontoise.

Face à cela, l'Education nationale est le plus souvent dans le déni. Le suivi psychologique des victimes est au mieux éphémère, au pire inexistant. Et la relativisation du préjudice subi, courante. Comme avec ce cadre de l'Education nationale en Loire-Atlantique qui, face à une énième mobilisation de parents se plaignant du comportement de Jean-Michel D., un professeur remplaçant accumulant les plaintes et signalements depuis quinze ans, leur a vanté la « *résilience* » proverbiale de leurs jeunes enfants. Et assuré qu'« *ils s'en remettraient* ».

Pas de vagues, donc... Pourtant, le prof maltraitant est bien une figure récurrente, quoique ultra-minoritaire, de nos écoles. C'est vrai en primaire, mais ça l'est tout autant dans le secondaire, même si pour des raisons évidentes (âge, multiplicité des enseignants), la sensibilité des familles y est moins forte. Pour s'en convaincre, il suffit d'en discuter avec les proviseurs. Illustration concrète dans un lycée tranquille du centre de la France, où le chef d'établissement nous présente son « *petit wagon de dysfonctionnels* ».

Il y a cette prof de français au bout du rouleau, absente un jour sur quatre, qui « *ne fait pas le programme* » et parle grossièrement aux élèves « *à la limite de l'injure* » : « *J'ai plusieurs fois demandé au rectorat de la retirer. Elle est toujours là* ». Il y a aussi ce prof de maths totalement dépassé qui, en plein cours, une semaine après le suicide traumatique d'une collègue, a menacé de se pendre... Ou cet enseignant en philo, cantonné par la direction aux filières technologiques, qui traitait ses élèves de « *singes* ». « *Ça ne serait pas passé en filière générale, mais en techno les jeunes sont plus coulants, ils prennent ça comme une fatalité. Heureusement, il est parti en arrêt maladie* », précise un de ses collègues.

Car les enseignants parlent. Par compassion vis-à-vis des élèves, mais aussi par peur légitime de l'amalgame, l'immense majorité d'entre eux – faut-il le préciser – faisant leur travail consciencieusement, souvent avec passion. Des dizaines de témoignages récoltés à travers la France ressort une typologie assez précise du collègue déviant. L'incompétent assumé, mais incapable de se reconverter. Le toxique, s'en prenant autant aux adultes qu'aux enfants. L'égaré, arrivé dans le métier sans goût pour la transmission, et qui, le temps passant, finit par se retrouver dans la confrontation constante avec ses classes. Sans oublier la triste figure du « *serial lover* », prédateur de lycéennes (ou plus rarement de lycéens), tout juste majeures

(ou pas...). Comme ce prof de philo charentais, qui, des années durant, a couché avec ses élèves et a bougé tranquillement de lycée en lycée, au gré des scandales, jusqu'à ce qu'un de ses collègues, lassé de l'inaction de sa proviseure, le dénonce à la gendarmerie.

A lire aussi

Combien sont-ils, ces personnels dysfonctionnels ? L'administration est bien en peine de le dire. Même le décompte des enquêtes administratives ne remonte pas des rectorats, reconnaît-on benoîtement au ministère, rue de Grenelle. Restent les estimations. La plupart des acteurs situent la jauge entre 1 et 5 % des effectifs, selon qu'on s'intéresse aux personnels identifiés comme malveillants ou limites dans leurs pratiques. Des ratios à mettre en parallèle avec les statistiques disciplinaires, que le ministère se garde bien de rendre publiques. Et pour cause : avec 260 sanctions, dont 45 lourdes (de l'exclusion temporaire de plus de 15 jours à la mise à la retraite d'office), et seulement 12 révocations pour 900 000 agents en 2020 (dernière année pour laquelle nous avons pu récupérer des statistiques complètes), l'Education nationale fait preuve d'une exceptionnelle mansuétude.

D'où vient cette quasi-incapacité à sévir ? D'une absence fréquente de signalements par le terrain, répond Patrick Allal, l'inspecteur général parti à la retraite début 2024 qui s'est efforcé, des années durant, de structurer le petit pôle affaires juridiques et contrôle supervisant les actions disciplinaires de l'Education nationale. Mais aussi d'une incapacité à lancer des enquêtes administratives, quand bien même le signalement a été réalisé. De procédures fragiles ou bâclées (absence d'impartialité, de recueil sérieux de la parole des enfants...). Et enfin d'une fâcheuse tendance, en cas de classement sans suite par la justice, à blanchir les agents, alors que de nombreuses fautes professionnelles, même lourdes, ne relèvent pas de la qualification pénale. Une pratique « *particulièrement dommageable dans les affaires de violences psychologiques* », déplore le juge Aurélien Martini, secrétaire adjoint de l'Union syndicale des Magistrats (USM), qui admet : « *La situation des tribunaux est telle que, quand un procureur est confronté à des dossiers qui demandent énormément de temps pour des chances de réussite limitées, il peut être incité à classer sans suite rapidement.* »

« Pas de vagues »

Et quand bien même la justice suit, l'administration persiste parfois dans la dénégation. C'est ce qui est arrivé au journaliste Gabriel Blaise, à Pau. A la rentrée 2018, sa fille Eulalie et plusieurs de ses camarades de CMI ont rapporté leurs drôles de journées avec la nouvelle maîtresse, Dominique C. : le sweat-shirt de l'un jeté à la poubelle, le matériel supposément mal rangé d'une autre propulsé à terre ou encore l'humiliation subie par Valérian, le plus sage de tous, obligé de répéter dix fois « *je suis un menteur* » devant le reste de la classe, pour une histoire absurde de mot souligné de la mauvaise couleur.

Face au stress développé par leurs enfants, 15 familles sur 27 ont pris la décision de les déscolariser et plusieurs ont porté plainte. Mais l'inspecteur d'académie Pierre Barrière n'y a vu que « *fantasmes* », saluant dans la presse locale le « *courage* » de Dominique C. Une maîtresse pourtant soumise par la justice, après enquête, à une obligation de soins – la condition au classement sans suite de son dossier – et finalement affectée sur un « *poste adapté* » sans contact avec les élèves dès l'année suivante.

Plus singulier encore, Gabriel Blaise et son épouse ont terminé au commissariat, à la suite d'une plainte de l'inspection d'académie, pour « *dénonciation de délit imaginaire* » et « *harcèlement moral* ». Pierre Barrière faisant de leur action le fruit de « *l'entre-soi consumériste et du développement de l'irrationalité* » sur fond de « *vengeance* », de « *règlement de comptes* » et de déviances éducatives plaçant « *l'enfant*

au centre du monde ». « L'inspecteur d'académie a sans doute forcé le trait à dessein pour protéger l'enseignante », concède aujourd'hui le rectorat de Bordeaux, qui continue néanmoins à considérer que l'« attitude excessive » des parents explique pour partie la tournure prise par les événements. Placé dans une situation extrêmement délicate, le directeur de l'école qui avait témoigné contre Dominique C. lors de l'enquête pénale a fini pour sa part en arrêt maladie. Il n'a pas souhaité nous répondre sur le fond de l'affaire mais nous a précisé en être sorti « durablement anéanti ».

Cette constance dans le « pas de vagues » suscite bien des interrogations. Les esprits indulgents y voient l'effet d'une profonde méconnaissance du droit et des possibilités de sanctions. « La plupart des cadres sont d'anciens enseignants et la culture juridique des profs est très faible », constate le professeur Antony Taillefait, l'un des meilleurs spécialistes français du droit de l'éducation. « C'est d'autant plus problématique que, de l'autre côté, les syndicats, notamment FO, la CGT et la FSU, ont des avocats très pointus. Résultat : les rectorats sont très craintifs à l'idée de lancer des procédures. Ils vous disent : "Mais on va avoir des recours !" Oui et alors ? »

Incompétence ? Peut-être. Reste l'hypothèse plus troublante de l'inertie volontaire, autrement dit d'une priorité donnée à la tranquillité de l'institution plutôt qu'à la protection de l'enfant. [La révélation, le 16 septembre 2023, du courrier de menace](#), pour le moins déplacé, envoyé par le rectorat de Versailles en mai aux parents du jeune Nicolas qui alertaient sur le harcèlement subi par leur enfant – celui-ci s'est suicidé deux jours après la rentrée –, a suscité une petite bronca politique et médiatique aussi intense... qu'éphémère. L'espace de quelques jours, une lumière crue a été jetée sur des administrations déconcentrées et sur leurs responsables – les recteurs et les inspecteurs d'académie –, ces personnages tout-puissants du système éducatif qui, bien que pilotant des dizaines de milliers d'agents, sont très peu exposés médiatiquement et bénéficient d'une quasi-impunité pénale, puisque, en cas de faute, l'Etat se substitue à leur responsabilité.

Un chantier immense

Dans cette affaire, l'ancienne rectrice de Versailles, Charline Avenel, a été directement mise en cause par le ministre d'alors, Gabriel Attal. A-t-elle écopé pour tous les autres ? Un ancien inspecteur d'académie juge :

« Je ne pense pas que les gens soient dénués d'éthique. Dans la haute administration, il y a quelques courageux, à peu près autant de gens odieux, mais surtout une immense majorité de gens très prudents. Traiter la question des profs déviants est tout à fait possible, mais cela vous prend énormément de temps et n'est pas valorisé politiquement. »

Se posent aussi des questions plus systémiques. Le statut de la fonction publique est-il forcément synonyme d'impunité ? Et s'il ne l'est pas, comment s'assurer que les sanctions soient réellement appliquées ? A fortiori dans le cadre d'une Education nationale hypercentralisée, « sous-managée » (un inspecteur en moyenne pour 350 professeurs des écoles...), telle que nous la connaissons aujourd'hui. Et avec des politiques qui ne cessent d'en appeler à la restauration de la toute-puissante autorité du maître, sans se préoccuper de leur capacité à l'exercer...

Mieux payer nos enseignants, mieux les valoriser, mieux les former, mieux les accompagner mais aussi, comme dans n'importe quelle profession, mieux les sanctionner. Bref sortir de ce que la sociologue et ancienne directrice d'école Cécile Roaux nomme, en creux, le « compromis médiocre » qui lie la société à ses professeurs. Le chantier est immense. Il y

va de « *l'intérêt supérieur* » de nos enfants, pour reprendre les termes du Défenseur des droits – dernier recours de nombreux parents –, qui ne cesse d'épingler, sans susciter la moindre réaction, les manquements de l'Education nationale à sa mission de protection des enfants. Il en va aussi de leur réussite. Est-ce vraiment un hasard si, dans les grandes enquêtes internationales, la France apparaît comme l'un des pays où la confiance en soi des élèves et leurs relations avec les enseignants sont parmi les plus abîmées ? « *Nos enfants sont résilients* »... Cela reste à démontrer.

Par Gurvan Le Guellec